

Obtenir une licence : Permis d'exploitation d'un débit de boisson

Accueil, réglementation, Obtention d'un Cerfa

Public cible

Tous publics*

Objectifs

Permettre l'ouverture d'un débit de boissons, auberge, table d'hôtes...

Enjeux

Obtenir son Permis d'exploiter en fin de formation, valable 10ans, afin d'ouvrir légalement une table hôte, une auberge, vente à emporter...

Pré-requis

avoir le projet d'ouvrir un débit de boisson, table, auberge....

Contenu

Les grands thèmes abordés (programme complet sur demande) :

- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au I de l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique.
- Présentation du permis d'exploitation.
- Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...)
- Les conditions liées : à la personne / à la licence
- La vie d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture
- Les obligations liées à l'établissement
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques
- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques
- La Réglementation locale
- Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

Dates, lieux et intervenants

23 nov 2020 09:00 - 17:00 (7hrs)	Maison de la Région 5 rue Aimé Ramond 11000 carcassonne	Mr Athur Mouret-Lafage de l'organisme ALVEA Formation.
24 nov 2020 09:00 - 17:00 (7hrs)	Maison de la Région 5 rue Aimé Ramond 11000 Carcassonne	Mr Athur Mouret-Lafage de l'organisme ALVEA Formation.
25 nov 2020 09:00 - 17:00 (7hrs)	Chambre d'agriculture de l'aude Zone Activité Sautès, 11878 carcassonne	Mr Athur Mouret-Lafage de l'organisme ALVEA Formation.

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tel _____

Courriel _____

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 3 jour(s)

Date limite d'inscription 10/11/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Coût de la formation pour les paysans : 525€ - Eligible VIVÉA : acompte de 300€ pour bloquer l'inscription (non encaissé). Autre situation, nous contacter

Plus de renseignements

Armand-Bernard Marguerite
occitanie.pm@accueil-paysan.com
Accueil Paysan Occitanie

Taux de satisfaction : %

Repas en salle non autorisé



Modalités d'accès :